


# TARIFS 2010 en €

# NOS HEBERGEMENTS

	TARIF PAR NUIT		TARIF PAR SEMAINE <i>du Samedi au Samedi</i>				TARIF PAR NUIT		
	27/03 - 12/06 BASSE SAISON	12/06 - 03/07	03/07 - 17/07	17/07 - 14/08	14/08 - 21/08	21/08 - 28/08	28/08 - 11/09	11/09 - 01/11 BASSE SAISON	
Tente "Prêt à Vivre"	4 personnes		399	490	371	294	34		
Mobil-home "Polynésie"	4 personnes	39	61	560	686	511	441	42	39
Mobil-home "Mélèzes"	4 personnes	41	64	595	728	546	469	44	41

Villages A		EUROPE ASIE OCEANIE	TARIF PAR NUIT		TARIF PAR SEMAINE <i>du Samedi au Samedi</i>				TARIF PAR NUIT	
			27/03 - 12/06 BASSE SAISON	12/06 - 03/07	03/07 - 17/07	17/07 - 14/08	14/08 - 21/08	21/08 - 28/08	28/08 - 11/09	11/09 - 01/11 BASSE SAISON
Atlantique Duo *	2 pers.		32	50	476	560	427	364	35	32
Bandes Studio *	2 à 3 pers.		34	52	504	595	441	378	37	34
Atlantique Trois *	2 à 3 pers.		35	55	546	644	476	392	39	35
Studio Garonne *	2 à 4 pers.		38	58	567	686	511	413	41	38
Garonne 2 Pièces *	2 à 4 pers.		41	62	602	735	553	441	43	41
Atlantique Quatre *	2 à 4 pers.		42	63	616	742	581	462	45	42
Médoc 2 Pièces *	2 à 4 pers.		45	69	686	840	616	497	48	45
Périgord *	5 pers.		49	75	742	882	651	539	51	49
Aquitaine	5 pers.		50	78	763	910	672	553	53	50
Pyrénées/Gascogne/Médoc	6 pers.		55	86	840	1 001	742	616	58	55
Landes	6 pers.		61	95	924	1 092	798	672	64	61
Landais	6 pers.									
Provence/Landais - 3 ch	6 pers.									

Villages B		AFRIQUE AMERIQUE SUD AMERIQUE NOUVELE	TARIF PAR NUIT		TARIF PAR SEMAINE <i>du Dimanche au Dimanche</i>				TARIF PAR NUIT	
			27/03 - 13/06 BASSE SAISON	13/06 - 04/07	04/07 - 18/07	18/07 - 15/08	15/08 - 22/08	22/08 - 29/08	29/08 - 12/09	12/09 - 01/11 BASSE SAISON
Périgord / Côte Vermeille *	5 pers.		52	78	735	868	665	567	55	52
Aquitaine	5 pers.		55	85	812	1 008	735	609	58	55
Landes	6 pers.		62	93	882	1 078	812	672	65	62
Landais	6 pers.		68	104	966	1 204	910	749	71	68
Provence/Landais - 3 ch	6 pers.		75	112	1 064	1 302	987	812	77	75
Girondin	6 pers.		97	137	1 274	1 568	1 176	994	99	97

\* Hébergement en mitoyenneté

## - 10 %

Pour tout séjour continu de  
**3 ou 4 semaines**  
dans le même habitat  
**Avec une arrivée**  
le Samedi 17 Juillet 2010 - Villages A  
ou le Dimanche 18 Juillet 2010 - Villages B  
*\* Offre non cumulable avec les autres remises*

## - 15 %


Pour tout séjour continu d'au moins  
**2 semaines**  
dans le même habitat  
**entre le 27.03.2010 et le 11.07.2010**  
Dernière arrivée : le 26.06.2010 - Villages A / le 27.06.2010 - Villages B  
**et entre le 28.08.2010 et le 01.11.2010**  
Dernière arrivée : le 18.10.2010

## - 25 %

Pour tout séjour continu d'au moins  
**3 semaines**  
dans le même habitat  
**entre le 27.03.2010 et le 25.07.2010**  
Dernière arrivée : le 03.07.2010 - Villages A / le 04.07.2010 - Villages B  
**et entre le 07.08.2010 et le 01.11.2010**  
Dernière arrivée : le 11.10.2010

Frais de dossier : **offerts** pour toute réservation 2011 confirmée avant le 15.12.2010 et à **15 €** pour toute réservation 2011 confirmée entre le 15.12.2010 et le 15.01.2011

# NOS EMPLACEMENTS

POINTS ECUREUIL  <b>GAGNEZ DES NUITS GRATUITES ! *</b>	TARIF PAR NUIT	27/03-12/06	12/06 - 03/07	03/07-17/07	17/07-14/08	14/08-28/08	28/08-01/11
	Emplacement Tente Forfait emplacement + 2 personnes	11,50	20	25,80	32	20,50	11,50
Supplément électricité 10 A	6	6	6	6	6	6	
Emplacement Caravane - Camping Car eau - assainissement - Electricité 10 A Forfait emplacement + 2 personnes	23,50	32	37,80	45	32,50	23,50	
Enfant de moins de 10 ans	ENFANT - 10 ANS <b>GRATUIT</b>		ENFANT - 10 ANS				
PERSONNE COMPLEMENTAIRE (enfants de moins de 10 ans : gratuit)	4	4	7	7	7	4	
TENTE ANNEXE (maximum 2 tentes par emplacement)	4	4	4	4	4	4	

Pour tout séjour d'au moins  
**21 nuitées**  
consécutives au Camping ou Caravaning

## - 20 %

entre le **27.03.2010 et le 11.07.2010**  
et  
entre le **21.08.2010 et le 01.11.2010**

Camping Chèques acceptés du  
01/04 au 30/04 et du 01/10 au  
31/10 non cumulables avec les  
autres offres promotionnelles.

Frais de dossier : **offerts** pour toute réservation 2011 confirmée avant le 15.11.2010 et à **15 €** pour toute réservation 2011 confirmée entre le 15.11.2010 et le 15.12.2010

## PASS inclus dans nos tarifs\*

### Accès aux piscines d'eau douce et aux activités

Nous consulter pour la liste des activités et dates d'ouverture. \* Hébergements et emplacements.



## 1 bouteille de vin offerte\*

\* Pour toute réservation 2011 effectuée sur place  
à partir du 01.06.2010.  
Jusqu'à épuisement du stock.





# Modalités - Conditions générales - Règlement



## CONDITIONS GENERALES

### NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le PASS : l'accès à la piscine d'eau douce, au tir à l'arc, et en haute saison : aux animations, aux activités, aux clubs enfants (nous consulter pour les conditions), aux soirées dansantes et spectacles.
- En juillet et en août : le pot d'accueil les weekends et la distribution des messages et du courrier.

### NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Animaux domestiques : 4 € par jour et par animal (sacs sanitaires fournis).

### OBLIGATOIRE :

- Taxe de séjour (sous réserve de modification par la commune de Grayan) :  
0,60 € par nuit et par personne de + 13 ans en location  
0,40 € par nuit et par personne de + 13 ans en camping caravanning
- Frais de dossier : Il est perçu pour les frais de réservation une somme de 30 € par dossier. Cette somme reste acquise à la société dans tous les cas. La réservation n'est considérée comme définitive qu'après réception d'arrhes représentant 25 % au moins du montant total augmenté des frais de dossier. Les sommes versées restent acquises à la société.

### FACULTATIF :

- Assurance annulation. 1% du loyer total avec un minimum de 8 €.
- Lors du règlement des arrhes, merci de nous indiquer clairement si vous ne la souhaitez pas. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation.

### CARTES ACCEPTEES (pour règlement arrhes et séjour) :

C.B. - VISA - EUROCARD - MASTERCARD

### HEURE D'ARRIVEE ET DE DEPART

Le dépassement des horaires entraîne la facturation d'une nuit supplémentaire. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, la période louée sera facturée. Si vous ne venez pas, passé 24 heures sans nouvelles de vous par écrit, la société reprendra la disposition de votre emplacement ou hébergement, sans remboursement des montants versés.

### MODALITES D'ENTREE

- EURONAT est un centre familial. Les personnes seules n'y sont admises que sous certaines conditions (Nous consulter).
- Pour accéder au centre, un PASS et une carte barrière sera mise à la disposition des vacanciers. La carte barrière devra impérativement être rendue à la fin du séjour, en cas de perte ou de détérioration, cette carte sera facturée 30 €. Pour le PASS, une photo d'identité par participant est nécessaire, en cas d'oubli un photomaton est à votre disposition sur place.

En cas de litige le Tribunal d'Instance ou de Grande Instance du siège sera seul compétent.

### Photos non contractuelles.

## FORMULE LOCATION

- Les locations s'entendent de 16h00 à 10h00.
- Le stationnement du véhicule proche de votre hébergement.
- LOCATION A LA NUIT : minimum 2 nuits.
- KIT BEBE : gratuit sur demande lors de la réservation (lit bébé, baignoire, chaise haute et vaisselle incassable).
- Le solde doit être réglé au plus tard 1 mois avant le premier jour de location. A défaut du règlement du solde dans ce délai, votre réservation sera annulée.
- L'installation de tente, caravane ou camping-car est interdite dans les villages de bungalows et mobil home.

### NOS PRIX COMPRENNENT :

- La fourniture de couvertures, alèses et oreillers dans tous les habitats. PAV : couettes et draps spécifiques sont fournis.

### OBLIGATOIRE :

- Caution obligatoire de 150 € (chèque ou carte bancaire uniquement) par séjour durant toute la saison.
- Etat des lieux fait par le client à son arrivée.

### FACULTATIF :

- Location de draps : 12 € par lit et par semaine ou fraction de semaine.
- Location de serviettes : 8 € (Kit confort = 2 grandes serviettes + 2 petites serviettes + 1 tapis).
- Nettoyage de fin de location de 30 € à 100 € selon le type d'habitat si vous ne souhaitez pas le faire vous-même.

## FORMULE CAMPING CARAVANING

- Les séjours s'entendent de 12h00 à 12h00.
- Le stationnement du véhicule sur votre emplacement.
- Surface moyenne : camping = 100 m<sup>2</sup> - caravanning = 150 m<sup>2</sup>
- Emplacement tente avec électricité : électricité 220V / 10A (Normes européennes).
- Emplacement caravanning : équipé de l'électricité 220V / 10A (Normes européennes ou françaises), eau, assainissement.
- Le solde doit impérativement être réglé le jour de l'arrivée..

## EXTRAIT DU REGLEMENT DU CENTRE

- Obligation d'adopter la nudité intégrale pour l'ensemble des usagers dans toutes les parties du terrain, y compris le centre commercial.
- Accès aux enfants mineurs réglementé.
- Médaille :
  - Le port du médaillon est recommandé pour tous les enfants.
  - Le médaillon est à présenter à l'entrée du centre, à la piscine et à toutes les activités.
- Propreté corporelle exigée - Bijoux corporels intimes interdits.
- Circulation des véhicules tolérée, vitesse limitée à 20 km/h.
- De 22 heures à 7 heures, le silence est de rigueur, à 24 heures, l'accès et la circulation dans le centre sont interdits aux véhicules motorisés.
- Chiens et chats tolérés en laisse. Il est interdit de les laisser en divagation. Carnet de vaccination exigé.
- Photographies, cinéma et vidéos interdits sans autorisation des personnes se trouvant dans l'angle de vue (la Direction se réserve le droit de confisquer la pellicule ou la cassette en cas d'infraction).
- Réunions et discussions d'ordre religieux, politique ou racial sont interdites.
- Tous faits, gestes, propos ou attitudes jugés équivoques ou en désaccord avec les critères naturistes entraîneraient l'expulsion immédiate de leur auteur.

**La Société, bien que faisant un effort constant de surveillance et de gardiennage, décline toute responsabilité quant aux vols, accidents, sinistres, intempéries dont les usagers pourraient être victimes, ... et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client.**



**ASSURANCE ANNULATION**  
Compagnie d'Assurances ALLIANZ à Bordeaux

Une assurance annulation (Allianz) est automatiquement proposée pour une prime de 1% du séjour TTC, avec un minimum de 8 €. Les conditions de remboursement des sommes versées en cas de désistement sont explicitement indiquées ci-après. La prime d'assurance reste acquise à la société AGF.

### 1. EN CAS D'ANNULATION DE RESERVATION

Les sommes versées à titre d'arrhes ne vous seront remboursées que dans les cas suivants :

- maladie grave, accident, blessure grave ou décès du locataire ou de son conjoint ou de leurs ascendants ou descendants au premier degré.

Par maladie grave ou blessure grave, on entend toute altération de santé ou toute atteinte corporelle interdisant au locataire de quitter son domicile ou l'établissement hospitalier dans lequel le client est en traitement à la date du séjour réservé, et justifié par un certificat d'arrêt de travail et par un certificat médical précisant l'interdiction précitée.

- vol, incendie, explosion ou catastrophe naturelle entraînant des dommages importants au domicile du locataire, survenant avant son départ et nécessitant sa présence sur les lieux du sinistre le jour de leur départ.

- empêchement de prendre possession des lieux loués par suite de licenciement ou de mutation professionnelle du locataire ou de son conjoint, à condition que la notification de l'employeur soit postérieure à la date de versement d'arrhes par le locataire.

Exclusion : les conséquences d'une maladie ou de tout événement dont le locataire aurait connaissance au jour de la réservation.

### 2. EN CAS D'ARRIVEE RETARDEE OU DE RETOUR ANTIcipe

La fraction non consommée d'un séjour acquitté, sera remboursée dans les cas suivants :

- maladie grave, accident, blessure grave ou décès du locataire ou de son conjoint ou de leurs ascendants ou descendants au premier degré.

- vol, incendie ou explosion entraînant des dommages importants au domicile du locataire, nécessitant la présence du locataire sur les lieux du sinistre au jour de son arrivée prévue, ou survenant pendant son séjour et nécessitant sa présence sur les lieux du sinistre avant le jour de départ prévu.

Exclusion : les conséquences d'une maladie ou de tout événement antérieur de 2 mois à la date du séjour réservé.

### 3. FORMALITES EN CAS DE DESISTEMENT

Le locataire ou ses ayants-droit devront, SAUF CAS FORTUIT OU DE FORCE MAJEURE, DANS UN DELAI DE 5 JOURS à partir du moment où ils en ont eu connaissance, informer la Société Gestnat au moyen d'une lettre recommandée, télécopie ou e-mail, qui devra préciser la cause de l'annulation. Cet envoi devra être accompagné des documents justificatifs tels que :

- en cas de maladie ou d'accident : certificat médical précisant la nature et la gravité de la maladie ou de l'accident ainsi que ses conséquences prévisibles, fiches d'indemnités de Sécurité Sociale ou photocopie de la feuille de maladie.
- en cas de décès : un certificat ou fiche d'état civil.
- en cas de dommage au domicile du locataire : tous justificatifs tels que factures de réparations, expertises, dépôt de plainte, copie de la déclaration du sinistre à l'assureur.
- en cas de licenciement, mutation professionnelle : attestation de l'employeur.

### 4. FORMALITES EN CAS D'ARRIVEE RETARDEE OU DE DEPART ANTIcipe

Le locataire ou ses ayants-droit devront, AU PLUS TARD LE JOUR DE SON ARRIVEE PREVUE OU AU PLUS TARD LE JOUR DU DEPART ANTIcipe, en informer la Société Gestnat et

- en cas de maladie ou d'accident du locataire ou d'une personne séjournant pendant toute la durée du séjour avec le locataire : PRESENTER SUR PLACE un certificat médical précisant la nature et la gravité de la maladie ou de l'accident ainsi que ses conséquences prévisibles.

- en cas de maladie ou d'accident du conjoint du locataire ou de ses ascendants ou descendants au premier degré ne séjournant pas avec le locataire et qui nécessite sa présence au jour de son arrivée prévue, ou son retour immédiat avant le jour du départ prévu, au domicile : PRESENTER SUR PLACE au jour de l'arrivée retardée, ou ENVOYER DANS UN DELAI DE 5 JOURS à partir du jour du départ anticipé, un certificat médical précisant la nature et la gravité de la maladie ou de l'accident ainsi que la notion de nécessité de la présence, ou du retour immédiat, du locataire à son domicile.

- en cas de décès : présenter un certificat

- en cas de dommage au domicile du locataire: PRESENTER SUR PLACE au jour de l'arrivée retardée, ou ENVOYER DANS UN DELAI DE 5 JOURS à partir du jour du départ anticipé : tous justificatifs tels que factures de réparations, expertises, dépôt de plainte, copie de la déclaration du sinistre à l'assureur.



N'oubliez pas vos photos pour le PASS lors de votre arrivée

